



Commission des projets routiers

1241 - Itinéraires cyclables

Projets de proximité - Itinéraires cyclables structurants - Financement de la couche de roulement du Canal du Rhône au Rhin et de l'aménagement de l'entrée de LORENTZEN

Rapport n° CP/2011/730

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Vélo, des itinéraires cyclables sont réalisés en partenariat avec des tiers.

Ces partenariats sont formalisés par des conventions à intervenir entre collectivités.

Dans certains cas le montage financier permet d'obtenir des fonds européens.

Le présent rapport a pour objet de :

- présenter les modalités de financement de la couche de roulement de la section déclassée du Canal du Rhône au Rhin entre Friesenheim et Artzenheim et de solliciter des aides européennes au titre du développement rural
- soumettre à votre approbation les conditions de réalisation et le financement de l'insertion des cyclistes à Lorentzen et d'autoriser le Président à signer cette convention à intervenir avec la commune.

1°) Itinéraire cyclable du canal du Rhône au Rhin – section Friesenheim Artzenheim

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vélo 2020 et du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans les travaux d'aménagement du chemin de service du Canal du Rhône au Rhin, sur sa section déclassée entre Friesenheim et Marckolsheim. Cet itinéraire le long du Canal, aménagé en cohérence avec les démarches et réflexions locales en matière de réseau cyclable, a vocation à s'inscrire dans la Véloroute Rhin (EV 15) et au schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes.

Une couche de fondation sur l'ensemble de la section bas-rhinoise de cet itinéraire a été mise en œuvre en 2010, dans le cadre du programme de voirie départementale des «Opérations de Proximité».

La réalisation d'une couche de roulement en enrobés rendrait cet itinéraire plus attractif pour les cyclistes, et notamment pour les cyclotouristes susceptibles de générer des retombées économiques dans ce territoire rural. De plus, elle permet de faciliter les opérations de maintenance et d'entretien de cette infrastructure, de manière à répondre aux attentes des cyclotouristes.

Les travaux de mise en place d'une couche de roulement et de signalisation de jalonnement sont estimés à 650 000 € HT, et seraient financés sur les crédits d'investissement routier du Département (opérations de proximité).

La nature de l'opération (qui permettra une amélioration de l'offre des activités touristiques de plein air, une des priorités du document régional de développement rural en Alsace) et sa localisation (dans le Grand Ried, en milieu rural) en font un projet potentiellement bénéficiaire de Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Une première approche de ce dossier permet d'espérer une subvention européenne de l'ordre de 40% (50% calculé sur une assiette de 80% du montant des travaux HT).

Aussi, je vous propose de solliciter une participation financière pour ces travaux auprès de la Région Alsace, gestionnaire de ces fonds.

2°) Itinéraire cyclable Lorentzen Domfessel : insertion à l'entrée de Lorentzen

Cet itinéraire a déjà fait l'objet d'une convention entre le Département et les communes de Lorentzen et Domfessel pour formaliser la mise à disposition des emprises de chemins et pour organiser l'entretien ultérieur de l'aménagement. Suite à l'impossibilité d'obtenir la maîtrise foncière sur une parcelle privée à l'entrée de Lorentzen (comme prévu initialement au projet), le projet de cet itinéraire cyclable a été modifié.

Cette modification de l'aménagement de l'entrée Ouest de Lorentzen, intégrant une traversée cyclable, a été validée en accord avec la commune.

Ces travaux étant pour partie à la charge de la commune (en agglomération), le présent projet de convention financière est soumis à votre approbation :

- Participation financière de la commune de Lorentzen pour un montant maximum de 5 400 € HT
- Maîtrise d'ouvrage de ces travaux assurée par le Département dans le cadre du marché de travaux en cours.

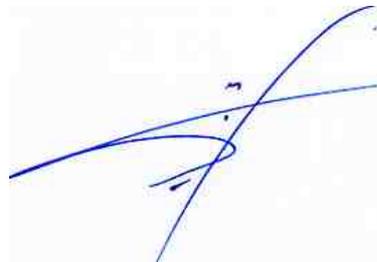
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- 1 - approuve les modalités de réalisation et de financement de la couche de roulement du chemin de service du Canal du Rhône au Rhin*
- 2 - approuve le principe de solliciter des fonds européens pour la réalisation de ces travaux*
- 3 - approuve les modalités de financement de la réinsertion de l'itinéraire cyclable entre Lorentzen et Domfessel à l'entrée ouest de Lorentzen*
- 4 - autorise le Président du Conseil Général à solliciter ces aides et à signer les documents et conventions y afférents*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written in a cursive style over a light blue background.

Guy-Dominique KENNEL